

**Association de Défense du Haut Sancé**

c/o Michel Deniel  
23 Rue Camille St Saëns  
35000 RENNES

Commission d' Accès des  
Documents Administratifs  
Monsieur le Président  
35 Rue St Dominique  
75700 PARIS 07 SP

Rennes, le d mars yyyy

Lettre RAR

Vos références : L3/2440/MJ

Objet : Demande d' avis de la CADA à la suite du refus tacite de Monsieur le Maire de Rennes de communiquer le dossier technique sur l' implantation d' un pylône supportant 3 antennes SFR.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre lettre du 16 novembre 2006, nous vous informons par la présente que Monsieur le Maire de Rennes nous a fait parvenir le rapport contenant les résultats des mesures effectuées par la Société Véritas mais que nous n' avons toujours pas reçu le rapport concernant les caractéristiques techniques détaillées des antennes devant être implantées sous nos fenêtres, rapport devant être fourni à la Mairie par l' opérateur avant toute implantation.

Devant cette absence de réponse, nous en concluons qu' il s' agit d' un refus tacite de nous communiquer les pièces concernées.

En conséquence, j' ai l' honneur de solliciter la saisine de votre Commission d' une demande d' avis à la suite du refus opposé par Monsieur le Maire de Rennes.

Dans l' attente de l' avis de votre commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l' assurance de ma parfaite considération.

Pour le Président  
Le Vice-président

Copie à :

- Mr le Maire de Rennes
- Mr le Président du Tribunal Administratif de Rennes